



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

## DELIBERATION N° 26-008

# PROGRAMME D'ACQUISITIONS DE TERRES CARAÏBES POUR 2026



Le Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni le **mercredi 21 janvier** à TERRES CARAIBES -, Route de la Rocade 97139 Grand-Camp LES ABYMES, sous la présidence de monsieur Patrick SELLIN, en présence de madame Josiane GATIBELZA membre d'honneur, de l'établissement.

### Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
ALIX NABAJO TH	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LOULY BONBON	CAGSC	TITULAIRE
HERIC ANDRE	CAGSC	TITULAIRE
EDMEE MAURIELLO	CANBT	TITULAIRE
YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT-MARTIN	TITULAIRE

### Etaient Représentés

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTE PAR	COLLEGE	STATUT
ERIC JALTON	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LILIANE MONTOUT	CARL	TITULAIRE	YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE	PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION – MERCREDI 21 JANVIER 2026 – SIEGE TERRES CARAIBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-008-DE

~~Étaient Absents/Excusés~~

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026  
Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
PIERRE THICOT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	
JEAN-CLAUDE MAES	CCMG	TITULAIRE	
PHILIPPE DEZAC	CANBT	TITULAIRE	
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE	
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE	
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur, Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-1 et L. 324-1 et suivants ;

971-794380733-20260121-26-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DiCTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'établissement public foncier Guadeloupe, devenu « TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe Saint-Martin » et les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;

Vu le Plan Pluriannuel d'Interventions 2024-2028 de TERRES CARAIBES approuvé en date du 12 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1 :** Les acquisitions suivantes sont approuvées. Ces acquisitions peuvent être réalisées par voie amiable, par voie de préemption, par voie d'expropriation, par voie judiciaire (adjudication...).

PARCELLE	COMMUNE	ACQUISITION POUR LE COMPTE DE	PROJET
AC 78	BAILLIF	BAILLIF	Aménagement de la place de la Mairie
AC 556			Extension des aménagements des abords de la Mairie
BC 345	BOUILLANTE	BOUILLANTE	Préservation du patrimoine (Habitation La Lise)
BC 148			
AD 370	DESHAIES	DESHAIES	Réserve foncière
BN 170	LES ABYMES	CAP EXCELLENCE	Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
BN 188			
BN 189			
BN 899			
AE 40	MORNE-A-L'EAU	MORNE-A-L'EAU	Equipement (ancien CLASS)
BX 110			Régularisation de l'assiette foncière de l'école Basile Bertaux et de la voirie
BX 113			



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AM 25	PETIT-BOURG	PETIT-BOURG	Réserve foncière	
AW 169			Espace de stationnement	
AI 458			Régularisation de la voirie	
AW 6	PETIT-CANAL	PETIT-CANAL	Aménagement de la rue de l'Eglise	
AV 233			Revitalisation urbaine	
AL 279	POINTE-A-PITRE	POINTE-A-PITRE	Projet de complexe cinématographique « La Renaissance »	
AL 280				
AL281				
AL283				
AL 239			Habitat	
AL 240				
AE 45				Pôle technique et administratif
AP 135				
AE 84	SAINT-MARTIN	SAINT-MARTIN	Habitat	
BL 276	SAINT-MARTIN	SAINT-MARTIN	Equipement	
AI 306	TERRE-DE-HAUT	TERRE-DE-HAUT	Aménagement d'un point de vue touristique	

**ARTICLE 2 :** La directrice générale est autorisée à signer les actes de vente s'y rapportant lorsqu'il s'agit d'acquisition par voie amiable, avec la faculté de substituer laissée à sa libre appréciation. Ces acquisitions pourront être réalisées, le cas échéant, par voie de préemption, par voie d'adjudication ou par voie d'expropriation. La directrice générale est autorisée à signer, au terme de la période de portage foncier, les actes de rétrocession se rapportant à ces acquisitions.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**ARTICLE 3 :** La directrice générale et le payeur régional sont chargés, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 :** Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Basse Terre dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les ABYMES, le 21 janvier 2026

Le Président de  
TERRES CARAIBES  
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

**Monsieur Patrick SELLIN**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de  
TERRES CARAIBES  
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

**Monsieur Alix NABAJOH**

Les actes pris par TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe-Saint-Martin sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.